



AVIS PUBLIC

ERRATUM – ENTRÉE EN VIGUEUR

Veillez prendre note que dans les avis publics de l'entrée en vigueur du règlement numéro 1910, publié à la page 22 du journal L'Éveil, dans son édition parue le 21 juillet 2018, et des règlements numéros 1911 et 1912, publiés à la page 18 du journal L'Éveil, dans son édition parue le 28 juillet 2018, l'adoption de ces règlements aurait dû se lire « À une séance **ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 14 mai 2018 ».

Fait à Saint-Eustache, ce 24^e jour de septembre 2018.

Le greffier,
Mark Tourangeau